



Communiqué de presse

Le 6 février 2008

Clermont Agglo Initiative

Lors de son Assemblée Générale du 21 décembre dernier, la plateforme Clermont Agglo Initiative a entériné la possibilité désormais offerte aux TPE-PME/PMI de 6 ans au plus de bénéficier d'une aide dans le cadre de leur développement.

Cette mesure correspond à une volonté forte de Clermont Agglo Initiative de s'inscrire encore plus largement dans la dynamique économique de son territoire.

Nées dans les années 80 sous l'impulsion d'une association d'entrepreneurs, soutenues par les collectivités locales, les plateformes, regroupées au sein du France Initiative, ont atteint aujourd'hui une telle ampleur qu'elles couvrent la totalité du territoire national.

Leur but est d'aider par tous les moyens à la création d'entreprise. Leur rôle va de l'accueil du porteur de projet à la validation du dossier présenté en passant par la mise en relation avec les interlocuteurs économiques et institutionnels pertinents tout au long de cette préparation.

Après passage devant un Comité d'agrément composé de professionnels bénévoles, fortement impliqués dans l'environnement de la création et de la reprise d'entreprises, le porteur de projet, en Auvergne, peut bénéficier d'un prêt d'honneur à titre personnel d'un montant allant de 800 à 25.000 €, sans intérêt ni garantie, remboursable sur 3 à 5 ans avec un différé allant jusqu'à 6 mois. Ce prêt augmente ainsi les fonds propres du créateur ou repreneur et lui facilite ainsi l'accès aux prêts bancaires.

De l'aide à la création/reprise à l'aide au développement

Dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, Clermont Communauté a créé en 1998 Clermont Agglo Initiative.

Depuis cette date, plus de 1.000 porteurs de projets ont été reçus et accompagnés. 351 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant de 1.892.812 € qui ont permis de mobiliser 10.219.176 € de prêts bancaires. Les entreprises créées ou reprises ont généré à la création 590 emplois et représentent à ce jour 656 emplois.

Partant du constat que nombre d'entreprises qui souhaitent se développer éprouvent des difficultés souvent similaires pour mettre en œuvre leur expansion, Clermont Agglo Initiative a voulu aller plus loin dans l'accompagnement du développement économique de son territoire.

Désormais les entreprises de 6 ans d'existence au plus bénéficieront elles aussi des services de la plateforme dans le cadre de leur premier développement. Les critères d'éligibilité retenus stipulent que l'entreprise doit :

- ne pas présenter de difficultés de trésorerie,
- avoir des fonds propres positifs,
- avoir au moins un résultat positif sur les deux dernières années avec des perspectives de développement tant en activité qu'en emploi se traduisant pas une progression du chiffre d'affaires.

Sachant que « l'effet levier » apporté grâce au soutien financier des plateformes est de l'ordre de 7,1 en France, et de 9,5 pour l'Auvergne, il est certain que l'implication de Clermont Agglo Initiative aura une action directe et concrète sur l'économie et, surtout, le développement des entreprises.

Contact presse : Marie-Luce Bozom
06 15 15 63 20

A propos de

Les PFIL en France en 2006

242 plates-formes
10.900 prêts accordés
79,8 millions d'€ de prêts accordés pour un effet levier de 7,1
26.400 emplois créés ou maintenus

Les PFIL en Auvergne en 2006

11 plates-formes
353 dossiers accompagnés et financés
2.889,2 K€ de prêts accordés pour un effet levier de 9,5
815 emplois créés ou maintenus

La PFIL Clermont Agglo Initiatives

60 bénévoles,
25 partenaires (Clermont Communauté, Caisse des Dépôts et Consignations,.....)
Président : Bernard Jeannel - Animateur : Daniel Farges
27 rue Jean Claret 63000 Clermont-Ferrand Tél 04 73 35 84 31